

# Rapport d'évaluation final

Évaluation des résultats et du rendement de la Commission de coopération environnementale dans le cadre du Plan stratégique pour 2015 à 2020



COMMISSION  
DE COOPÉRATION  
ENVIRONNEMENTALE



## L'énoncé de mission de la CCE

Dans le contexte des liens environnementaux, économiques et sociaux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis, la CCE favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

## Table des matières

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
Méthodologie	4
Contexte de l'évaluation	5
L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements	6
La croissance verte	7
Des collectivités et des écosystèmes durables	8
Thèmes généraux	9
<b>Activités en cours, et outils et ressources disponibles</b>	<b>11</b>
<b>Principales conclusions par priorité stratégique</b>	<b>12</b>
<b>Recommandations</b>	<b>13</b>



## Sommaire

La Commission de coopération environnementale (CCE) a pour mission de préserver, de protéger et d'améliorer l'environnement en Amérique du Nord au profit des générations actuelles et futures. Elle s'en acquitte en réunissant une grande variété d'intervenants (dont le grand public, des Autochtones, des jeunes, des organisations non gouvernementales [ONG], le milieu universitaire et des entreprises) en vue de resserrer les liens qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis sur les plans environnemental, économique et social. Elle remplit également cette mission en menant les projets trilatéraux que prévoit son programme de travail établi en vertu de ses plans stratégiques pluriannuels et, plus précisément, de ses plans opérationnels. Un cadre d'évaluation du rendement permet à la CCE d'évaluer les progrès qu'elle accomplit en vue d'atteindre les objectifs environnementaux de ses projets et de l'ensemble de ses activités.



# Méthodologie

La présente évaluation du rendement de la CCE dans le cadre du Plan stratégique pour 2015 à 2020 analyse la façon dont les projets de la CCE menés à bien durant cette période ont permis de donner suite aux priorités et aux objectifs stratégiques, et de traiter des thèmes généraux que le Conseil a adoptés en juin 2015. À cette fin, elle a recours à des méthodes mixtes, notamment des processus permettant à la fois de mener une analyse qualitative et quantitative des données.

Cette évaluation comprenait quatre étapes :

## ÉTAPE I. LA COLLECTE DES DONNÉES

L'équipe a analysé les documents obtenus du Secrétariat, ainsi que des documents, des tableurs d'évaluation du rendement et des rapports de rendement relatifs aux projets jugés pertinents.

## ÉTAPE II. L'ANALYSE DES DONNÉES

L'équipe a analysé l'information et examiné les résultats des projets, en évaluant leur contribution à l'atteinte des objectifs stratégiques.

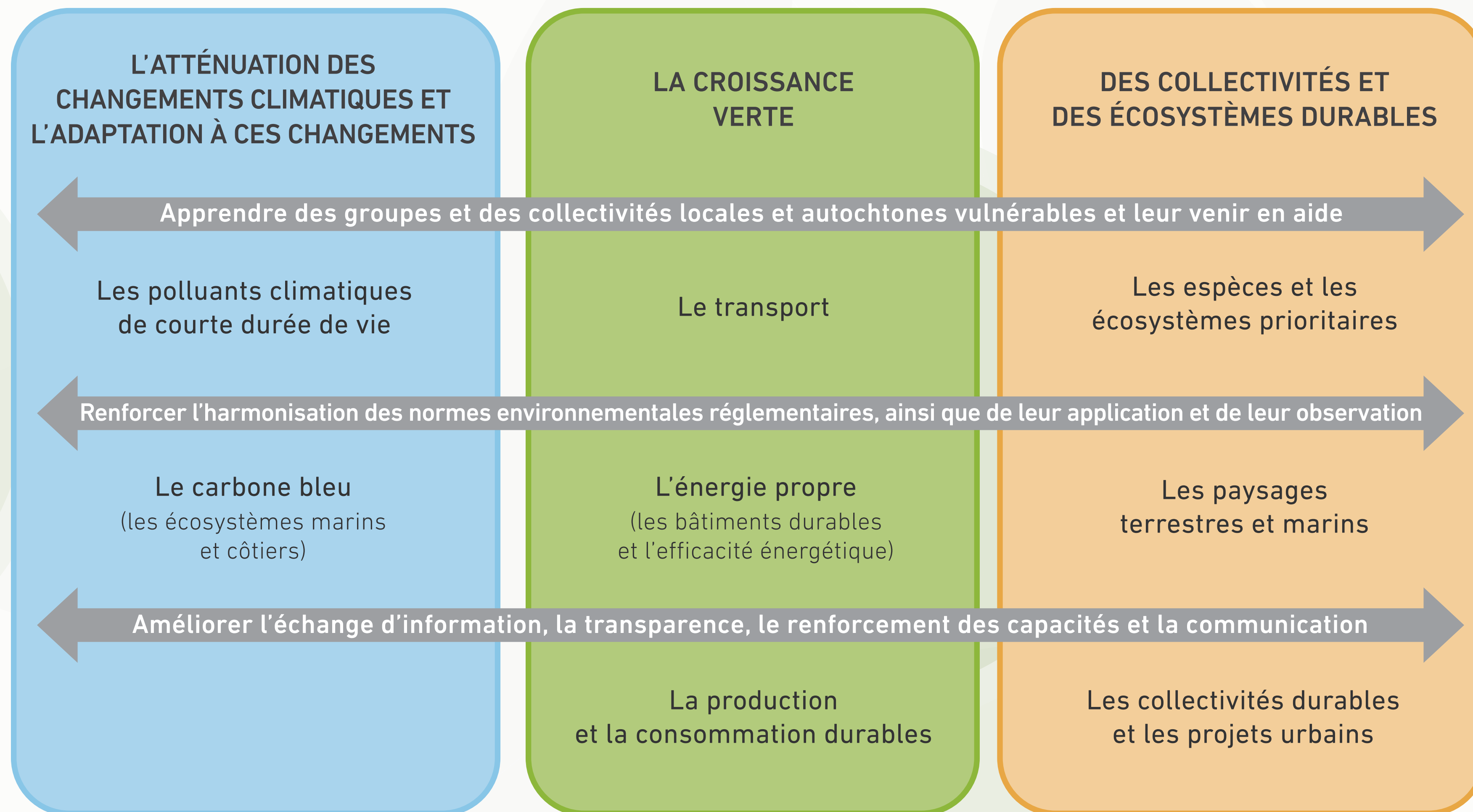
## ÉTAPE III. LA CONFIRMATION DES CONCLUSIONS

L'équipe a mené des consultations auprès des employés du Secrétariat (actuels et anciens), de représentants gouvernementaux et de partenaires de projet pertinents.

## ÉTAPE IV. LE RAPPORT D'ÉVALUATION FINAL

L'équipe d'évaluation a établi un rapport provisoire énonçant les conclusions qui ont découlé des recherches primaires et secondaires, et l'a soumis à l'examen du Secrétariat.

Commission de coopération environnementale  
**Priorités stratégiques et thèmes généraux pour 2015 à 2020**



## Contexte de l'évaluation

La CCE a mis en œuvre le Plan stratégique pour 2015 à 2020 en tablant sur les plans opérationnels pour 2015 et 2016, 2017 et 2018, et 2019 et 2020, qui comprenaient 37 projets de coopération trilatérale dont plusieurs portaient sur plus d'une priorité stratégique. Le diagramme figurant ci après illustre les priorités stratégiques, les thèmes généraux et les sous-thèmes du Plan stratégique pour 2015 à 2020. Quant au rapport, il découle d'une synthèse du rendement et des résultats mesurables, ainsi que d'une brève évaluation du degré de réussite de chacun de ces projets par rapport à ses objectifs de rendement.

# L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Les objectifs des travaux portant sur cette priorité stratégique ont consisté à minimiser les menaces que présentent les changements climatiques en entreprenant des activités de planification et d'application de mesures visant à les atténuer et à s'y adapter, et ce, afin de protéger la santé humaine et l'environnement des effets de ces changements. Selon l'analyse, 20 projets allaient dans le sens de cette priorité stratégique, et tous les objectifs proposés ont été atteints. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 a représenté un défi important qui a eu des répercussions directes sur la mise en œuvre des projets.

Dans l'esprit de la mission de la CCE, la collaboration trinationale sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements grâce aux 20 projets a constitué un élément fondamental afin de mobiliser des ressources, d'intensifier les transferts de connaissances et la sensibilisation, et de pouvoir ainsi adopter plusieurs approches multidisciplinaires dans le cadre de mesures destinées à planifier et à mettre en œuvre l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Certaines de ces mesures ont donné lieu à l'élaboration d'outils d'évaluation et d'éducation, avec l'aide de spécialistes nationaux du Canada, du Mexique et des États-Unis, pour que certaines communautés (en particulier les jeunes et les groupes vulnérables) puissent mieux comprendre l'importance que revêt l'atténuation des changements climatiques et y soient davantage sensibilisées, tout en leur donnant les moyens d'agir pour prévenir ce problème.





## La croissance verte

Les objectifs des travaux liés à cette priorité stratégique ont consisté à trouver des moyens de réduire les émissions provenant du secteur du transport, d'offrir des choix de systèmes de gestion permettant de découvrir des techniques plus écologiques en matière d'énergie et de renforcer l'efficacité énergétique, et d'élaborer des moyens d'information et des outils qui favorisent la consommation et la production durables. Entre 2015 et 2021, 14 projets allaient dans le sens de cette priorité stratégique, et l'analyse de ces projets a montré que la plupart de leurs objectifs avaient été atteints.

L'un des éléments les plus précieux mis en lumière par les spécialistes participant à la mise en œuvre des projets a été la possibilité de collaborer avec d'autres intervenants possédant un haut niveau de compétences. Ces efforts de collaboration se sont reflétés dans la conception, la création et la mise sur pied de mesures et de mécanismes visant à utiliser moins de ressources naturelles, à protéger l'environnement, à minimiser la production de déchets et à instaurer des méthodes durables de développement.



## Des collectivités et des écosystèmes durables

Les objectifs des travaux portant sur cette priorité stratégique ont consisté à poursuivre les activités destinées à améliorer et à restaurer l'intégrité des écosystèmes et des paysages terrestres et marins, à conserver les espèces prioritaires, et à améliorer les milieux ruraux et urbains en travaillant en étroite collaboration avec les collectivités. Les trois plans opérationnels appuyaient la mise en œuvre de 14 projets axés sur cette priorité stratégique. Dans la plupart des cas, les objectifs des projets ont été atteints. Les entrevues ont révélé à quel point il est important de s'appuyer sur les efforts de collaboration en cours (projets pluriannuels) pour répondre au besoin de pérennisation des collectivités et des écosystèmes, et renforcer la contribution de ces collectivités à l'atteinte des objectifs stratégiques énoncés dans le Plan stratégique pour 2015 à 2020.

Les conclusions ont confirmé que les projets de la CCE permettaient de maintenir les activités visant à améliorer et à rétablir l'intégrité des écosystèmes et des paysages terrestres et marins, à conserver les espèces prioritaires, et à améliorer les milieux ruraux et urbains en travaillant en étroite collaboration avec les collectivités.





# Thèmes généraux

Les thèmes généraux devaient servir de fil conducteur entre les différents projets et les différentes priorités, afin de créer des liens entre les activités des projets, de renforcer la capacité de la CCE à communiquer avec les intervenants clés, et d'expliquer la valeur de la coopération régionale à propos des enjeux environnementaux. Ces thèmes visaient aussi à servir d'outils stratégiques pour aider le Canada, le Mexique et les États-Unis à atteindre les objectifs des trois priorités stratégiques.

Pour la première fois, il était prévu de tenir compte des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans le cadre des projets de la CCE lorsque cela était approprié. De plus, en harmonisant davantage leur réglementation environnementale, les trois pays se sont engagés à collaborer pour faire appliquer les lois de l'environnement. Enfin, la CCE a cherché à poursuivre l'adoption de nouvelles technologies et de nouvelles plateformes pour recueillir, échanger et diffuser l'information découlant de ses différentes activités de coopération. L'analyse de l'information et les entrevues ont permis de mettre en lumière les éléments suivants :





### **Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide**

Les mesures prioritaires et les enjeux ont donné lieu à une gestion efficace grâce à l'application de solutions d'atténuation, en particulier dans des collectivités rurales et autochtones d'un peu partout en Amérique du Nord, et à la prise en compte des CET grâce à la participation des collectivités autochtones qui s'associent aux efforts de conservation déployés par la CCE. Ces mesures se sont avérées essentielles pour lutter contre les changements climatiques, mais également pour améliorer les conditions de vie des groupes et des collectivités autochtones vulnérables à l'échelle du continent.



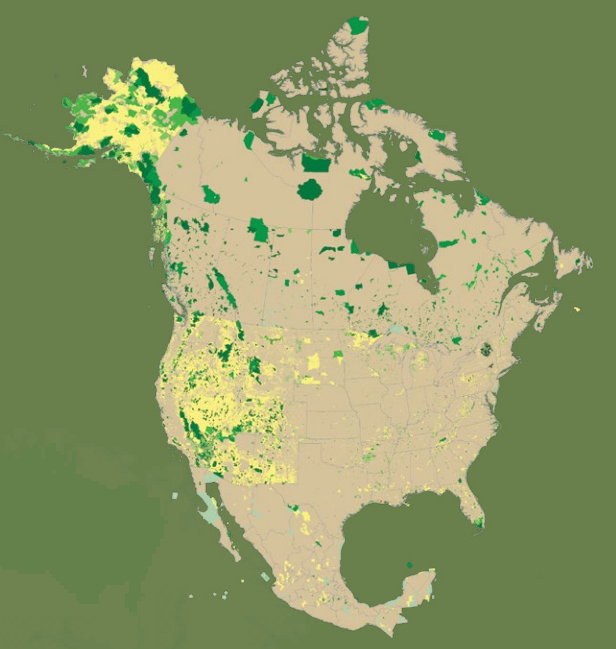
### **Renforcer l'harmonisation des normes environnementales réglementaires ainsi que de leur application et de leur observation**

Cet important thème a été tout particulièrement abordé dans le cadre de projets qui ont facilité la mise en œuvre, la coordination et l'harmonisation des processus (le cas échéant) et des politiques, afin de renforcer l'observation des normes réglementaires dans des domaines prioritaires, notamment le détournement et le traitement des déchets organiques, les émissions provenant du transport maritime de marchandises, les certifications à la norme ISO 50001, et la conservation et la production durables de certaines espèces.



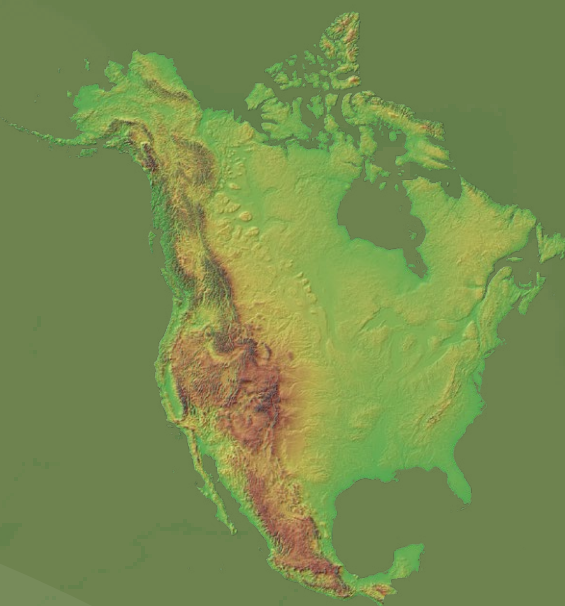
### **Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication**

La plupart des projets ont permis d'améliorer l'échange d'information et la communication en créant des communautés de pratique locales au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Le but visé a consisté à produire et à échanger de l'information, à améliorer la transparence et à renforcer les capacités, à la fois grâce à la fourniture de données et d'outils, ainsi qu'à la formation et à la communication.



# Activités en cours, et outils et ressources disponibles

En plus de ses projets de coopération, la CCE est connue pour ses activités en cours, ainsi que pour ses outils interactifs et ses travaux de cartographie. Entre 2015 et 2021, ces activités ont permis de produire de précieux renseignements, des outils sophistiqués et des ressources destinés à soutenir les travaux des décideurs, des chercheurs, des étudiants et des collectivités.



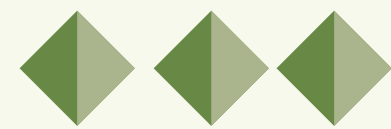
# Principales conclusions par priorité stratégique

Le tableau suivant illustre les principales conclusions par priorité stratégique :

## L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

La CCE **a planifié et mis en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements** :

- en élaborant, en comparant et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre;
- en mettant à l'essai des protocoles dans des secteurs clés comme la gestion des déchets, l'industrie alimentaire et les transports, pour réduire par exemple les émissions de carbone noir et de méthane;
- en renforçant la capacité d'adaptation des populations vulnérables aux effets néfastes des événements extrêmes sur la salubrité de leur milieu;
- en améliorant la qualité des connaissances scientifiques sur les changements climatiques.



## La croissance verte

La CCE **a pu fixer les étapes permettant de réduire les émissions imputables au secteur du transport** :

- en promouvant les technologies et les mesures novatrices axées sur la propreté et l'efficacité du transport;
- en sensibilisant le public à la surveillance de l'observation et de l'application des normes mondiales de sécurité;
- en échangeant des pratiques exemplaires en vue de réduire les émissions et d'améliorer la qualité de l'air, la santé des collectivités, la qualité de l'environnement, les écosystèmes et le climat.

Elle **a proposé de meilleurs systèmes de gestion recourant aux technologies qui favorisent une énergie propre et l'efficacité énergétique** :

- en promouvant et en échangeant avec les intervenants clés des pratiques bénéfiques visant à améliorer l'efficacité énergétique (y compris la mise en place d'un programme de formation pour multiplier les certifications ISO 50001 dans les chaînes d'approvisionnement).

Elle **a aussi exploré des solutions de rechange en matière de réduction et de recyclage des déchets** :

- en détournant les déchets organiques des sites d'enfouissement;
- en évaluant la perte et le gaspillage d'aliments, et en renforçant la sensibilisation à ses répercussions sur les plans environnemental et socioéconomique.
- en fournissant à une plus grande diversité de jeunes les outils nécessaires à la prévention du gaspillage alimentaire, et à la récupération et au recyclage des déchets.

Elle **a élaboré des moyens d'information et des outils qui favorisent la consommation et la production durables** :

- en établissant un cadre et une stratégie permettant de constituer un réseau autonome;
- en améliorant la fiabilité des données sur le commerce des produits qui contiennent des substances réglementées par les lois de l'environnement (dont le mercure) en Amérique du Nord.

## Des collectivités et des écosystèmes durables

La CCE **a poursuivi les activités destinées à améliorer et à restaurer l'intégrité des écosystèmes et des paysages terrestres et marins** :

- en collaborant avec les autorités du Canada, du Mexique et des États Unis, en coordonnant les processus de gestion et en relevant les pratiques bénéfiques sur les sites et dans les paysages terrestres et marins, ce qui a donné les résultats suivants :
  - la conception d'une trousse d'outils permettant d'atténuer les répercussions côtières et de favoriser l'adaptation à ces répercussions;
  - le renforcement de la capacité des collectivités à prévenir et à réduire la production de déchets marins;
  - l'établissement d'un plan de travail trinational visant à coordonner la recherche scientifique sur le monarque.

Elle **a continué de contribuer à la conservation des espèces prioritaires en prenant notamment les mesures suivantes** :

- La tenue d'ateliers visant à promouvoir le commerce durable sur le continent.
- La mise en œuvre d'activités destinées à mobiliser les collectivités afin de conserver les oiseaux de rivage.
- L'élargissement du projet *Villes amies des monarques*, qui invite les maires et les administrations locales à s'engager à protéger le monarque.

Elle **a poursuivi l'amélioration des milieux ruraux et urbains en travaillant en étroite collaboration avec les collectivités** par les moyens suivants :

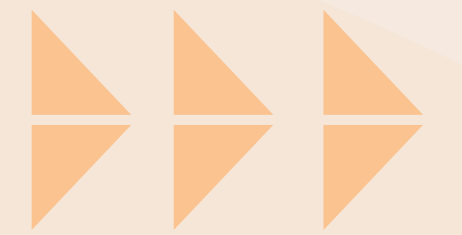
- en appuyant la constitution de réseaux de collaboration entre les collectivités locales et autochtones, afin qu'elles échangent leurs connaissances écologiques traditionnelles et leur expérience.
- en sensibilisant et en mobilisant davantage les collectivités des milieux ruraux et urbains à propos de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles, et en renforçant leurs capacités dans ce domaine.



## Recommandations

Le renforcement des activités que la CCE entreprendra à l'avenir a donné lieu à la formulation d'une série de recommandations, dont certaines visent à renforcer directement les travaux ayant trait à l'élaboration de méthodes et à la planification au sein de la CCE, tandis que d'autres visent à améliorer la mise en œuvre d'activités ultérieures.





### **Élaborer des mécanismes et des outils de planification pour mesurer les résultats obtenus dans la cadre du Plan stratégique**

L'application de deux principales méthodologies, à savoir le modèle logique et la théorie du changement, a fait l'objet d'une recommandation en vue de renforcer les processus de surveillance et d'évaluation.

### **Concevoir une théorie du changement pour les projets de la CCE**

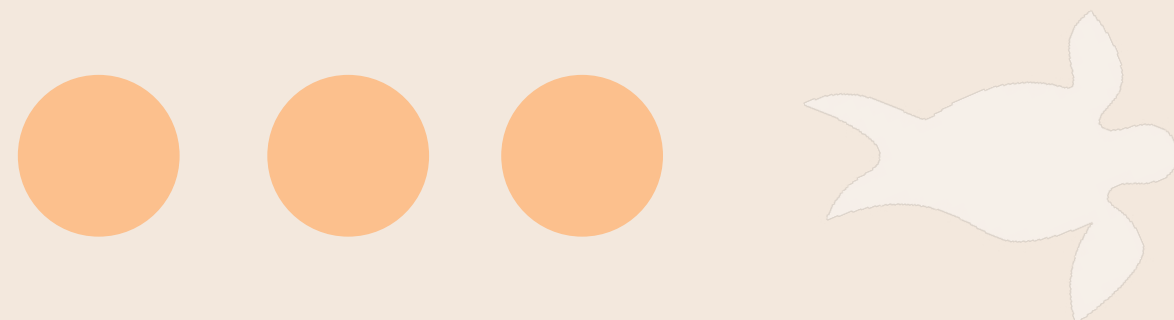
La théorie du changement est perçue comme un outil essentiel afin que la CCE puisse déterminer quels sont les processus et les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir le changement, et ce, en procédant à une analyse synthétique des intrants, des extrants et des résultats.

### **Dresser un tableau d'évaluation équilibré pour chaque projet**

La composition d'un tableau d'évaluation équilibré (au moyen de la méthode OVAR [Objectifs – Variables d'action – Responsabilité]), qui permettrait de définir les objectifs, les activités et les indicateurs, et de déterminer les intervenants. Cet outil facilite l'exécution des fonctions d'une équipe et sa gestion.

### **Renforcer la conception des projets**

La CCE pourrait tenir compte, aux premières étapes de l'élaboration d'un projet, des points de vue d'organismes non gouvernementaux et d'intervenants clés afin de s'assurer que le projet est réaliste et que ses objectifs sont atteignables, mais aussi d'enrichir le processus de planification. Il faudrait également qu'elle établisse un plan de travail détaillé durant la conception du projet.



## Recommandations

### **Établir des indicateurs fiables, adéquats et comparables pour chacun des projets ainsi que pour le Plan stratégique de la CCE**

La CCE pourrait établir des macro-indicateurs afin de mesurer les résultats obtenus en vertu d'un plan stratégique quinquennal, et d'évaluer la portée de l'ensemble des efforts qu'elle déploie dans le cadre de chacun de ces plans stratégiques.

### **Offrir des conseils et du mentorat aux membres du comité directeur et au personnel du Secrétariat de la CCE participant à l'élaboration des projets**

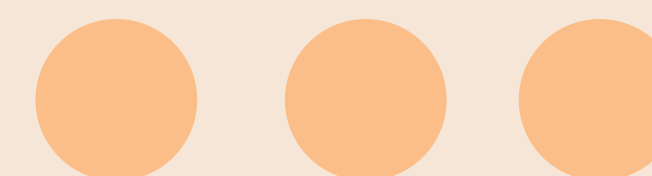
La CCE pourrait offrir des ateliers et d'autres outils de formation afin de renforcer les capacités des principaux contributeurs à l'élaboration des projets et d'établir des indicateurs efficaces.

### **Exploiter le potentiel de la constitution de réseaux stables avec les collaborateurs et les partenaires**

La CCE pourrait améliorer ses travaux en mettant davantage l'accent sur la constitution et le maintien de réseaux avec les partenaires des projets.

### **Garantir l'engagement des organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre des projets**

Il est important que les organismes gouvernementaux nationaux qui participent à la mise en œuvre des projets de la CCE s'y investissent et considèrent que ces projets sont précieux compte tenu de leurs priorités et des ressources qu'ils y consacrent.



### **Améliorer la portée et l'incidence des projets**

La CCE pourrait améliorer l'incidence de ses projets en prévoyant davantage de temps pour les mettre en œuvre et en faisant preuve de plus de souplesse dans les budgets connexes, en améliorant leur extensibilité, en y associant davantage d'intervenants et de spécialistes, et en favorisant plus de liens entre les collectivités locales et avec d'autres secteurs.

### **Revoir les projets en cours et garantir leur viabilité**

La CCE pourrait faciliter la continuité des projets en promouvant un suivi auprès des intervenants concernés, et prévoir une structure propice aux discussions relatives aux étapes ultérieures, aux améliorations à apporter, et à l'établissement de nouveaux partenariats et de stratégies à long terme.

### **Prévoir davantage de temps et de souplesse dans la mise en œuvre des projets**

Il est recommandé de poursuivre les projets au-delà de deux ans afin d'obtenir des résultats plus ambitieux, de renforcer la collaboration et d'acquiescer la certitude que les projets sont viables.

### **Mettre en place des méthodes efficaces afin de « cartographier » les intervenants**

La CCE pourrait établir une « carte des intervenants » afin de savoir beaucoup mieux quels sont les principaux intervenants et ceux qui pourraient collaborer à l'atteinte de ses objectifs et de ses programmes.

### **Instaurer des mécanismes de communication efficaces (notamment sur les réseaux sociaux) afin de faire connaître les travaux de la CCE et de ses partenaires**

Il est important de faire de la sensibilisation à propos des projets, d'expliquer à quoi se consacrent la CCE et les intervenants, et de renforcer la visibilité des collaborations en cours, ce qui facilitera l'intégration de nouveaux alliés et partenaires.





COMMISSION  
DE COOPÉRATION  
ENVIRONNEMENTALE